

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme logistique SOFIKIG sur la commune principale de l'AIOT 7 route des Noisetiers 22110 ROSTRENEN.

La référence de votre dossier est A-3-ALRWV6UG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/04/2023 à 10h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **42983915200015**

Organisme : **CECIA**

Fonction : **Ingénieur Environnement**

Personne morale

N° SIRET **89090847800013**

Raison sociale **SCI VOLVICO**

Forme juridique **Société civile immobilière**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ZAE DE KERVOASDOUE

29270 CARHAIX PLOUGUER

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme logistique SOFIKIG**

Description des activités :

Les sociétés du Groupe SOFIKIG mettent à disposition des outils pour leurs partenaires de l'industrie agroalimentaire. Elles proposent abattoirs, ateliers de découpe, charcuteries-salaisons, ateliers boucherie-traiteur etc. La SCI VOLVICO complètera cette offre en portant le présent projet de construction d'un entrepôt frigorifique qui permettra de centraliser et de simplifier la logistique du groupe. Ce nouveau bâtiment comportera : 1 zone de réception des produits en froid positif, 3 tunnels de congélation et 1 surgélateur, 1 zone de conditionnement sur palettes, 1 stockage d'emballages vides, 1 zone de lavage des bacs, 1 zone technique froid-électricité, 3 cellules de stockage en froid négatif de 2 060 m², 2 420 m² et 975 m², 1 bloc de bureaux et locaux sociaux excentré. Le bâtiment aura une emprise au sol de 9 905 m². L'extérieur du bâtiment sera aménagé pour permettre l'accessibilité des pompiers, le stationnement des véhicules légers et poids lourds, le lavage des poids lourds, et la rétention des eaux polluées.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

7 route des Noisetiers

22110 ROSTRENEN

X : 231700

Y : 6812762

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1511	1511-2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 27200 m3	DC	13600 palettes de 2 m ³
4735	4735-1-b	Ammoniac	Quantité susceptible d'être présente 0.9 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **12400**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires seront composées de la manière suivante : les eaux de lavage des locaux à hauteur de 15 m³ par jour, les eaux de lavage des bacs à hauteur de 25 m³ par jour, les eaux permettant le fonctionnement des installations frigorifiques : Les 2 condenseurs consommeront 3 m³/h dès que la température extérieure dépassera 23 °C. A ROSTRENEN, en 2022, il y a eu 76 jours avec une température supérieure à 23 °C. Sur cette base, en considérant un fonctionnement pendant 370 h/an, la consommation des installations frigorifiques est estimée en moyenne à 3 m³ par jour. Ces eaux seront rejetées dans le réseau d'eau usée. les eaux sanitaires (douches, sas hygiène, WC ...) à hauteur de 5 m³ par jour. La consommation et les rejets d'eau sont ainsi estimés à 12 400 m³ par an.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Le prétraitement sera composé a minima d'un bac dégraisseur. En fonction de la nature de l'effluent, le prétraitement sera adapté pour atteindre les normes de rejet. Une convention spécifique de déversement dans le réseau public est en cours d'élaboration.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

-

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets d'activité seront des déchets de type plastiques, cartons, bois ainsi que des déchets organiques. Estimée à 40 tonnes par an, cette quantité de déchets sera recyclée pour les plastiques et le bois et incinérée pour les autres DIB.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Réserve souple d'un industriel voisin**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les besoins en eau d'extinction calculés selon la règle D9 sont de 300 m³/h. . Ce besoin résulte du choix fait par la SCI VOLVICO d'améliorer le compartimentage du projet en ajoutant un mur REI 120 entre les cellules négatives 1 et 2. Sans ce choix, les besoins en eau auraient été de 570 m³/h. Pour pallier à ces besoins pendant 2 heures, la SCI VOLVICO prévoit la mise en œuvre des capacités suivantes : la réserve de 450 m³ du voisin BREIZH PR après aménagement d'un autre point d'aspiration, d'un accès à l'Ouest et établissement d'une convention entre entreprises, les poteaux incendie de la zone dont 1 est en mesure de fournir 79 m³/h soit 158 m³ en 2 heures. Soit un total disponible de 608 m³ pour 600 m³ nécessaires.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat de dépôt signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

22141-AP-B-05.04.2023-ICPE-SITUATION-500-A0.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

22141-AP-B-05.04.2023-ICPE-PLAN ENSEMBLE-400-A0.pdf